



Minister for  
International Trade

Ministre du  
Commerce extérieur

---

# COMMUNIQUÉ

---

Nº 117

Le 17 juin 1986

DÉCLARATION CANADIENNE AU CONSEIL DU GATT  
CONCERNANT LA REQUÊTE AMÉRICAINE VISANT L'IMPOSITION DE  
DROITS COMPENSATEURS SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE  
BOIS D'OEUVRE RÉSINEUX

Le ministre canadien du Commerce extérieur, James Kelleher, a diffusé le texte de la déclaration faite par l'Ambassadeur du Canada à la réunion du Conseil du GATT tenue aujourd'hui à Genève.

Dans cette déclaration, le Canada regrette que les États-Unis aient ouvert une nouvelle enquête visant l'institution de droits compensateurs, et mentionne qu'il n'y a eu aucun changement perceptible dans la pratique canadienne et aucun changement pertinent dans la législation compensatrice des États-Unis depuis 1983, année où s'est achevée la précédente enquête sur le bois d'oeuvre résineux. La décision de réexaminer nos pratiques provinciales de coupe constitue en soi une pratique inacceptable de harcèlement commercial et pourrait entraîner l'application injustifiée de droits compensateurs.

Le gouvernement canadien est vivement préoccupé par les questions spécifiques soulevées dans cette affaire, et demandera par conséquent une réunion spéciale du Comité des subventions et mesures compensatoires du GATT pour revoir d'urgence les éléments de l'affaire.

Canada

.../2